

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

---

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

---

---

**OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

**Conseil Département de la Côte d'Or - Autorisation pour l'utilisation d'un dalot du service public de l'eau potable pour le passage d'une fibre optique du Département**

En 1938, la Ville de Dijon, alors gestionnaire de la compétence eau potable sur sa commune, a obtenu de la Société Nationale des Chemins de Fer Français l'autorisation précaire d'installer un dalot en traversée de la voie de chemin de fer au point kilométrique 29.336 sur la commune de Poncey-lès-Athée. Ce dalot permet le passage de la canalisation de 800mm reliant l'usine de Poncey-lès-Athée à la ville de Dijon. La gestion du service public de l'eau potable est aujourd'hui transférée à Dijon métropole.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or, dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires (SDANT) souhaite utiliser ce dalot pour la pose d'un fourreau portant une fibre optique.

Cette convention, décrit les modalités d'autorisation de passage de la fibre dans le dalot ainsi que les obligations et conséquences qui découlent de l'utilisation d'un ouvrage en concession sous les voies SNCF, selon les termes de la convention du 18 juin 1938 portant des installations du service public de l'eau potable.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'autorisation donnée au Conseil Départemental par cette convention d'utiliser le dalot de la canalisation eau potable pour y poser une fibre optique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN